Calendrier fiscal & social — Maroc 2026

Principales échéances mensuelles pour les entreprises et indépendants. Sources : DGI (tax.gov.ma), CNSS (cnss.ma), Code Général des Impôts.

JANVIER

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations du mois précédent
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle (régime débit/encaissement)
Avant le 31	Paiement de la Taxe Professionnelle (Patente) — exercice en cours
Avant le 31	Déclaration des traitements et salaires (état 9421) — année précédente
Avant le 31	Déclaration des honoraires, commissions, courtages (état 8306)
Avant le 31	Déclaration des rémunérations versées à des tiers

FÉVRIER

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations de janvier
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle
Avant le 28	Versement IR retenu à la source (salaires de janvier)

MARS

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations de février
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle
Avant le 31	1er acompte provisionnel IS (25 % de l'IS de l'exercice précédent)
Avant le 31	Déclaration du résultat fiscal IS — exercice clos le 31/12 N-1
Avant le 31	Paiement du solde IS si applicable

AVRIL

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations de mars
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle
Avant le 30	Déclaration TVA trimestrielle (T1) — régime trimestriel
Avant le 30	Déclaration annuelle IR — revenus professionnels

MAI

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations d'avril
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle
Avant le 31	Paiement de la Taxe d'Habitation et Taxe de Services Communaux

JUIN

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations de mai
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle
Avant le 30	2e acompte provisionnel IS (25 % de l'IS de l'exercice précédent)

JUILLET

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations de juin
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle
Avant le 31	Déclaration TVA trimestrielle (T2) — régime trimestriel

AOÛT

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations de juillet
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle

SEPTEMBRE

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations d'août
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle
Avant le 30	3e acompte provisionnel IS (25 % de l'IS de l'exercice précédent)

OCTOBRE

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations de septembre
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle
Avant le 31	Déclaration TVA trimestrielle (T3) — régime trimestriel

NOVEMBRE

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations d'octobre
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle

DÉCEMBRE

Échéance	Obligation
Avant le 10	Versement CNSS — cotisations de novembre
Avant le 20	Déclaration et paiement TVA mensuelle
Avant le 31	4e acompte provisionnel IS (25 % de l'IS de l'exercice précédent)
Avant le 31	Clôture de l'exercice comptable pour les sociétés à exercice civil

Points clés à retenir

Conseils pratiques pour rester en règle.

Régimes TVA
Mensuel obligatoire si CA HT > 1 000 000 DH (services) ou 2 000 000 DH (biens). Trimestriel en dessous.

Acomptes IS
4 acomptes égaux représentant chacun 25 % de l'IS de l'exercice précédent, à verser avant la fin des 3e, 6e, 9e et 12e mois de l'exercice.

Retard de paiement
Pénalité de 10 % (5 % si paiement dans les 30 jours) + majoration de 5 % pour le 1er mois de retard et 0,50 % par mois supplémentaire.

Télédéclaration
Obligatoire pour la quasi-totalité des impôts via SIMPL (DGI) et DAMANCOM (CNSS). Pensez à renouveler votre certificat électronique.

Sociétés à exercice non civil
Les échéances IS s'apprécient en mois après la date de clôture, et non par rapport au calendrier civil.

Conservation des documents
Pièces comptables et fiscales à conserver pendant 10 ans minimum.

Document à titre informatif. Les dates indiquées sont les dates limites légales ; si elles tombent un jour férié ou non ouvré, l'échéance est reportée au jour ouvré suivant. Vérifiez systématiquement le calendrier officiel publié par la DGI.